

C.H.A.M. de Cannes
Classes à Horaires Aménagés Musicales
A partir du CE2
Rentrée Scolaire 2022-2023

Votre enfant est très intéressé et motivé par les activités musicales.

Vous pouvez lui permettre de recevoir à l'école une **éducation musicale renforcée** grâce à la Classe à Horaires Aménagés Musicale

De

L'école de LA FRAYÈRE
Chemin de l'école
06150 Cannes la Bocca, Tél. 04 93 47 41 25

En partenariat avec

Le Conservatoire de Cannes
70 avenue du Docteur Picaud
06150 Cannes la Bocca, Tél. 04 97 06 49 10



Le but de cette classe est de permettre aux élèves concernés de faire de la musique par l'apprentissage d'un instrument (flûte, clarinette, cor, trombone et trompette), la pratique du chant choral et une formation musicale générale renforcée.

Au-delà du simple plaisir que la pratique musicale peut procurer, d'autres capacités plus transversales se développent et contribuent aux apprentissages scolaires :
la mémoire, l'écoute, la concentration, l'expression.

Les cours de musique sont assurés par des professeurs du Conservatoire de Cannes, **sur le temps scolaire**, en complément de l'enseignement général à l'école de la Frayère.

Les horaires scolaires de la C.H.A.M. sont identiques à ceux des autres classes de l'école et les programmes de l'enseignement général ne sont pas modifiés ; le temps scolaire est aménagé. Cette éducation musicale renforcée se poursuivra jusqu'au CM2 sauf cas exceptionnels (sur avis de l'équipe pédagogique).

Le recrutement est local, tous les élèves scolarisés à Cannes peuvent être concernés.

La gestion du dispositif C.H.A.M. est déléguée à l'Inspection de Cannes dont dépend l'école en partenariat avec le Conservatoire.

Les activités musicales concernent chaque semaine les domaines suivants :

- Éducation musicale générale et technique
- Pratique collective vocale et instrumentale
- Formation instrumentale en groupe restreint

L'inscription d'un élève en C.H.A.M. est gratuite.

Modalités d'inscription – Procédure d'admission

Les dossiers seront disponibles à l'école de la Frayère ou en téléchargement sur le site de la DSDEN des Alpes-Maritimes (<https://www.ac-nice.fr/classes-a-horaires-amenages-et-sections-sportives-121865>) **entre le 13 juin et le 20 juin 2022.**

Les demandes d'admission s'effectuent en retournant impérativement le **dossier complet sous format papier avant le 20 juin 2022 (16h)** à l'école La Frayère ou à :

Inspection de l'Éducation Nationale / Circonscription de Cannes
50, avenue de Lérins - 06400 CANNES
COURRIEL : ien-06.cannes@ac-nice.fr

Une **REUNION D'INFORMATION**, à laquelle la **PRESENCE DES FAMILLES** est **OBLIGATOIRE**, aura lieu **Lundi 13 juin 2022 à 17h30.**

En présence de :

- M. Baldocchi Alain, directeur du Conservatoire de Cannes
- Mme Begné Catherine, directrice de l'école de la Frayère
- M. Joaniquet-Ruiz Marc, coordinateur CHAM au Conservatoire
- Mme Raynaud Hélène, Conseillère Pédagogique Départementale en Éducation Musicale
- Mme Vialon Sandrine, Conseillère Pédagogique Circonscription de Cannes

ATTENTION : Seules les candidatures des enfants dont les familles seront présentes à la réunion pourront être prises en compte.

Les élèves seront observés dans des situations de jeux musicaux en petits groupes (Évaluation de leur motivation et de leur appétence en particulier).

Cette séance se déroulera **Lundi 27 juin 2022** à l'école de la Frayère à partir de 14h.

Une commission examinera ensuite les demandes d'admission.

Pour tout renseignement complémentaire, se reporter au dossier d'inscription ou écrire à :

COURRIEL : cpdem3.ia06@ac-nice.fr

Hélène Raynaud, Conseillère Pédagogique Départementale en Éducation Musicale 06

Cpdem3.ia06@ac-nice.fr